

Bologna seminar "Quality Assurance in Transnational Education (TNE) – From words to action", London, UK, 1-2 December 2008

Le séminaire co-organisé par l'Enqa et le QAA a fait le point sur la situation de l'enseignement supérieur transfrontalier - TNE en anglais - , sur la manière dont cet enseignement est soumis ou non aux dispositifs d'assurance qualité et d'accréditation, sur les solutions à apporter pour en assurer et en améliorer la qualité, et dès lors, favoriser la protection des étudiants et des autres parties prenantes dans le contexte d'une offre toujours croissante de prestations de ce type.

Les termes « enseignement supérieur transfrontalier »¹ font référence à l'enseignement supérieur dispensé dans un cadre où l'enseignant, l'étudiant, le programme, l'établissement/prestataire ou les supports de formation sortent des frontières d'un pays. L'enseignement supérieur transfrontalier inclut notamment des prestations d'enseignement supérieur dispensées par des prestataires privés/publics et des prestataires à but lucratif/non lucratif. Il se décline sous de nombreux modes possibles, allant de l'enseignement présentiel (qui peut prendre des formes diverses telles qu'un déplacement à l'étranger pour l'étudiant, ou un campus d'université étrangère) jusqu'à l'enseignement à distance (qui met en œuvre des technologies variées, y compris les solutions de « E-learning »).

Le colloque a rassemblé plus de 100 participants de tous les continents ainsi que des représentants d'Agences Qualité, du Conseil de L'Europe, de l'ENIC-NARIC, de l'UNESCO-CEPES, d'ESU, d'Education International et de Business Europe.

En introduction, un premier constat : **l'offre d'enseignement supérieur transfrontalier est en nette progression** depuis deux décennies, avec une accélération marquée sur les dernières années. En raison de la mondialisation, de la diminution des coûts de voyage et de communication, de la mise en place de systèmes de bourse et d'incitants à la mobilité, ... , le nombre total d'étudiants étrangers a augmenté de 54% entre 2000 et 2006 selon les statistiques de l'OCDE. Voici un extrait de la présentation de M. Stéphan Vincent Lancrin.²



Where do students from different continents go (%)?
(within the OECD area) (2006)

Source	OECD destination			Total
	North America	Europe	Asia-Pacific	
Africa	21	77	3	100
Asia	39	32	29	100
Europe	15	82	3	100
North America	44	42	13	100
Oceania	31	23	46	100
South America	53	45	2	100
World	31	53	16	100



Source: OECD

¹ En CF, cette définition recouvrirait donc l'enseignement supérieur organisé par nos institutions et dispensé hors du territoire national (ou plutôt communautaire) pour les prestations « exportées » / « OUT » ; l'enseignement supérieur organisé par des prestataires étrangers et dispensé sur notre territoire communautaire pour les prestations « importées » / « IN » et enfin, tous les programmes de partenariats et d'échange (type ERASMUS, par exemple).

² http://enqa.eu/files/London_Seminar_-_Stephan_Vincent-Lancrin.ppt

Deuxième constat : alors que dans certains pays, les cadres institutionnels mis en œuvre pour gérer l'assurance qualité, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications prennent en compte l'enseignement supérieur transfrontalier, il existe encore de nombreux pays où les dispositifs mis en place ne sont pas adaptés pour relever les défis posés par l'enseignement transfrontalier. Par ailleurs, l'absence de mécanismes globaux permettant de coordonner les diverses initiatives au niveau international, conjuguée à la diversité et à l'hétérogénéité des dispositifs nationaux d'assurance qualité et d'accréditation, est à l'origine de carences importantes en matière d'assurance qualité de l'enseignement supérieur transfrontalier. Il s'ensuit qu'**une partie des prestations transfrontalières d'enseignement supérieur est dispensée en dehors de tout dispositif d'assurance qualité et d'accréditation**. Ceci rend les étudiants et les autres parties prenantes plus vulnérables face aux programmes d'enseignement de médiocre qualité et aux prestataires peu scrupuleux (appelés notamment usines à diplômes et à accréditation).

Quelles réponses ?

A travers les différentes présentations en plénière et les discussions en sous-groupes, le fil conducteur fut d'analyser les différents outils susceptibles d'aider les États à évaluer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur transfrontalier. Au centre de ceux-ci, les « **Lignes directrices pour les prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier** » élaborées conjointement par l'UNESCO et l'OCDE en 2005, en réponse à « la marchandisation croissante de l'enseignement supérieur »³. Des experts des États membres de ces deux organisations ont été invités à participer au processus, ainsi que les diverses parties prenantes : établissements d'enseignement supérieur, associations étudiantes, organismes d'assurance qualité et d'accréditation, organismes de reconnaissance des qualifications, associations du personnel universitaire, organismes professionnels, secteur privé et autres organisations internationales. Non contraignantes et non normatives, ces lignes directrices reconnaissent l'importance de l'autorité nationale en matière d'enseignement supérieur (principe de souveraineté nationale). Compte tenu du partage des responsabilités et des compétences dans chaque État, les actions recommandées dans les Lignes directrices s'adressent à six parties prenantes : les gouvernements, les établissements/prestataires d'enseignement supérieur, y compris le personnel enseignant, les associations étudiantes, les organismes d'assurance qualité et d'accréditation, les organismes de reconnaissance académique, et les organismes professionnels.

Pour le détail de chacune des recommandations, je renvoie le lecteur à l'information en ligne sur <http://www.unesco.org/education/hed/guidelines> et à la présentation de Mme Stamenka Uvalic-Trumbic, UNESCO, France "THE UNESCO/OECD GUIDELINES FOR QUALITY PROVISION IN CROSS-BORDER HIGHER EDUCATION"⁴.

Dans cette dernière, un exemple concret pour lutter contre les fraudes : le portail de l'UNESCO mis en œuvre en avril 2008.

D'autres présentations ont fait état d'études comparatives des différents référentiels/outils :

- Antony Stella, AUQA / APQN Board, Australia and Marlene Hamilton, University of the West Indies : "Comparative Analysis of International guidelines in Quality Assurance"⁵

³ Résolution adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO en octobre 2003.

⁴ http://enqa.eu/files/London_Seminar-Stamenka_Uvalic-Trumbic.ppt

⁵ http://enqa.eu/files/London_Seminar-Antony_Stella_and_Marlene_Hamilton.ppt

- Antony Stella, AUQA / APQN Board, Australia : "International guidelines : Similarities and Criticisms"⁶

M. Bruno CURVALE, président d'Enqa et membre de l'Agence pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) a, quant à lui, décrit deux projets qui ont exploré le champ de l'enseignement transfrontalier en Europe⁷.

Tout d'abord, TEEP II (Transnational European Evaluation Project 2004-2006) dans lequel six agences (AQU, CNÉ, HAC, HSV (coordinator), QAA, NVAO) ont procédé à une évaluation pilote de 3 programmes Erasmus Mundus menant à des diplômes conjoints de Master. Objectif du projet : développer et expérimenter une méthode d'évaluation transnationale.

Ensuite, TEAM II (Transparent European Accreditation decisions and Mutual recognition agreements) dont les objectifs sont de développer une méthodologie Européenne (sur base de l'outil ESG) de procédures d'assurance qualité et d'accréditation pour les programmes en diplômes conjoints, d'explorer la piste de la reconnaissance transfrontalière de ces diplômes et de développer l'outil d'information *Qrossroads* (future base de données reprenant les titres garantis par ces procédures dans 8 à 13 pays).

Il est toutefois trop tôt pour que l'Enqa se positionne sur ces projets et sur la direction à prendre : méthodologies spécifiques à l'évaluation de l'enseignement transfrontalier ou mécanismes de reconnaissance de cet enseignement ?

Le phénomène de l'enseignement transfrontalier est probablement encore marginal en Europe, mais il est évident qu'il va se développer considérablement dans un proche avenir. Dresser un état des lieux serait une première démarche à accomplir.

La présentation de Mme Antony Stella, AUQA / APQN Board, Australia "TNE in the Asia-Pacific and the Impact of UNESCO-OECD Guidelines"⁸ a donné un aperçu de l'impact des Lignes directrices Unesco dans toute la région Asie – Pacifique. Mme Gemma Rauret, d'ANECA, Espagne, a dressé un tableau très complet et détaillé de la situation de l'Amérique Latine avec la mise en œuvre de dispositifs Qualité sur le vaste territoire de ce continent et en articulation avec l'Europe via l'Espagne. Divers référentiels sont utilisés (Unesco-Ocde Guidelines, INQAAHE Guidelines for good practice in QA et ESG). Pour plus de détails, voir la présentation "Regional developments and implementation in the regional networks of the UNESCO-OECD Guidelines – lessons learned. The case of RIACES"⁹

Enfin, en écho avec l'intitulé du colloque « From words to action », deux exemples concrets ont été présentés :

- la création d'une faculté de médecine et de sciences médicales en Malaisie par la Newcastle University (voir la présentation par M. Reg Jordan, NUMed, Malaysia "Quality Assurance in Transnational Education: Delivering Primary Medical Education Across Borders"¹⁰);

⁶ http://enqa.eu/files/London_Seminar- Antny_Stella-International_guidelines.ppt

⁷ UNESCO OECD guidelines : an insight into their implementation by the European QA agencies
http://enqa.eu/files/London_Seminar-Bruno-Curvale.ppt

⁸ http://enqa.eu/files/London_Seminar -Antony_Stella-TNE_in_Asia-Pacific.ppt

⁹ http://enqa.eu/files/London_Seminar -Gemma_Rauret.ppt

¹⁰ http://enqa.eu/files/London_Seminar -Reg_Jordan.ppt

- le ELME Programme (Eramus Mundus) présenté par M. Wicher Schreuders de l'Université Erasmus de Rotterdam (voir la présentation "QUALITY ASSURANCE: A never ending story. The EMLE Programme as an Example"¹¹). Les Masters du programme ELME (Droit et Economie – 60crédits) se déroulent depuis plusieurs années à Rotterdam, Bologne, Haïfa, Hambourg, Gand, Manchester, Aix ou Marseille et Vienne. L'orateur a donné une description complète des processus d'évaluation qualité tant interne qu'externe, et ceci à toute les étapes.

En conclusion, et de retour à Bruxelles, quelques réflexions et questionnements

A l'échelle de la Communauté française de Belgique, que représente le phénomène de l'enseignement transfrontalier ? A-t-on une mesure de son extension ? Sa qualité est-elle évaluée et comment ? Ou au contraire, échappe-t-il à tout dispositif d'évaluation, et dans ce cas, doit-on s'en inquiéter ? Cet enseignement fait-il partie du champ de l'AEQES ? Dans la négative, d'autres mesures devraient-elles être prises ? L'AEQES ne devrait-elle pas établir un cadastre de l'enseignement transfrontalier en CF et, si nécessaire, rédiger un avis sur la question ?

La Communauté française a une position claire et sans ambiguïté sur les prestations d'enseignement supérieur dispensées par des étrangers sur son territoire : les titres ne sont tout simplement pas reconnus et les décrets AEQES de 2002 et de 2008 les excluent de facto, dès l'intitulé : « *Décret ... pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française* » .

Pour ce qui concerne les prestations hors territoire belge d'enseignement supérieur dispensées par nos institutions de CF, force est de constater que celles-ci sont largement investies dans les actions internationales, encouragent la mobilité de leurs étudiants, enseignants et enseignants – chercheurs, et enfin, collaborent de plus en plus avec des partenaires étrangers, notamment en élaborant des diplômes conjoints.

Cette volonté clairement affirmée de l'Enseignement supérieur de promouvoir les collaborations internationales est d'ailleurs prévue dans le décret du 31 mars 2004 :

(Article 29 .../... § 2. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent conclure entre eux des conventions de coopération pour l'organisation d'études relevant des domaines auxquels s'étend leur habilitation et pour la collation des grades académiques qui les sanctionnent. Les établissements peuvent délivrer conjointement le diplôme attestant ce grade académique.

§ 3. Les partenaires choisis peuvent être belges ou étrangers. Pour les conventions en matière d'enseignement, les établissements partenaires doivent être reconnus par leurs autorités compétentes en matière d'enseignement supérieur.)

Pour ces programmes, quels dispositifs en matière d'évaluation de la qualité ? Que dit le décret du 22 février 2008 à ce sujet ?

Extrait de l'article 9 :

« .../... En cas de cursus co-organisé avec un établissement hors Communauté française en vertu d'une convention de coopération pour l'organisation d'études telle que visée à l'article 29, § 2, du décret du 31 mars 2004 précité, l'évaluation peut ne porter que sur la part des crédits organisés effectivement en Communauté française dans la mesure où une procédure d'évaluation similaire est mise en place par l'autorité compétente dont relève(nt) la ou les institutions partenaires qui organise(nt) effectivement le solde des crédits du programme ».

¹¹ http://enqa.eu/files/London_Seminar-Wicher_Schreuders.ppt

La question de l'évaluation des programmes menant à des diplômes conjoints mérite d'être examinée, notamment sur le plan méthodologique, afin d'établir une approche optimale de ce dispositif d'évaluation.

Quant à la mobilité déjà effective d'étudiants et/ou d'enseignants et chercheurs entre institutions liées par des accords de partenariats, l'existence de ces derniers semblent a priori apporter une garantie suffisante pour la qualité des activités menées sur le territoire étranger. Il pourrait être intéressant toutefois d'obtenir une information sur la manière dont nos institutions belges « mesurent la qualité » de ces échanges internationaux et prennent, lorsque c'est nécessaire, des mesures correctives...

Compte-rendu rédigé pour les membres du Comité de Gestion
Caty Duykaerts, AEQES, janvier 2009